

**Le président**

Lyon, 3 mai 2018

Réf. D/CX-SP/1566

**Examen professionnel et concours  
interne Lieutenant 2<sup>ème</sup> classe SPP  
2018**

**M. le préfet Jacques WITKOWSKI  
Directeur général de la sécurité civile  
et de la gestion des crises  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS**

Monsieur le préfet,

Par arrêté du 4 janvier 2018 autorisant l'ouverture d'un examen professionnel de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018, 500 postes sont ouverts.

Par arrêté du 30 mars 2018 autorisant l'ouverture d'un concours interne de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018, 160 postes sont ouverts.

Au final, un maximum de 660 candidats serait susceptible d'accéder au grade de lieutenant de 2<sup>ème</sup> classe.

Suite à la publication de ces textes, notre attention a été attirée à plusieurs reprises sur le nombre insuffisant de postes ouverts, et pour avoir souvent échangé sur le sujet, je crois savoir que celui-ci est basé sur les déclarations des SDIS. C'est pourquoi, nous sollicitons de votre bienveillance la communication des réponses des SDIS. Nous avons en effet le sentiment qu'il existe un réel décalage entre les besoins réels, les besoins officiellement exprimés et le nombre de postes ouverts. La communication de ces informations garantira une réelle transparence tant localement que nationalement. Elle nous permettra d'intervenir également auprès des PCASDIS afin de mettre en adéquation les carences en effectifs et les besoins exprimés.

Il appartiendra alors à vos services de prendre en compte tous ces éléments en intégrant également la périodicité réelle et non théorique des concours et examens professionnels.

Nous rappelons également le courrier en date du 12 mars 2018 à monsieur le ministre de l'Intérieur relatif à l'organisation de ces concours et examens.

Les carences en effectifs et en logistique ne doivent pas être un frein à l'avancement des sapeurs-pompiers et in fine, au bon fonctionnement des SDIS. La réponse opérationnelle – notre raison d'être – pourrait en être impactée.

Veuillez agréer, monsieur le préfet, l'expression de notre profond respect.

Gérard IRIART  
Président d'Avenir Secours,

Sébastien TRICOT  
Président d'Action Catégorie C,

